

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE

Notre carnet financier

Société anonyme Industrie, Commerce, Agriculture
Capital : 20.000 piastres, en mille actions de 20 piastres
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Nous apprenons la création de la Société anonyme Industrie, Commerce, Agriculture au capital de 20.000 piastres, divisé en mille actions de 20 piastres chacune, toutes souscrites en numéraire et libérées d'un quart à la souscription.

La société a pour objet : l'exploitation en Indochine d'une maison de commerce et industrie assurant la représentation de tous produits industriels et agricoles, le commerce de tous produits indigènes, étrangers ou français, le contrôle de toutes exportations ou importations et, en général, toutes opérations industrielles, commerciales ou agricoles.

L'activité de la société pourra s'exercer de même dans tous les pays d'Extrême-Orient.

La société pourra prendre une participation directe ou indirecte à toute entreprise agricole, industrielle ou commerciale ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet ci-dessus, soit par la création de sociétés filiales, soit par voie d'apport de fusion ou autrement.

La durée de la société est fixée à 50 ans, le siège social est à Saïgon, 26, rue La-Grandière.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. L'assemblée générale ordinaire se réunit dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice, elle comprend les actionnaires possédant au moins dix actions.

Il existe des parts de fondateur, dont le nombre n'a pas été publié.

La répartition des bénéfices est prévue comme suit :

5 % pour constituer la réserve légale ; la somme nécessaire pour servir aux actions à titre de premier dividende un intérêt de 9 % des sommes dont elles sont libérées et non encore amorties ; sur le solde, il est attribué

15 % au conseil d'administration, 60 % aux actions à titre de super-dividende, et 25 % aux parts de fondateur.

En cas de liquidation, le solde après apurement du passif est attribué aux actions.

L'assemblée générale constitutive a nommé comme premiers administrateurs : MM. Jean Boy ¹, ingénieur E. C. P. ; Fauquenot ² ; François Haasz ³ ; et la Société en nom collectif Bickert frères ⁴.

¹ Jean Boy : des Établissement Boy-Fermé, ex-Cochinchinoise de béton armé :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Boy-Ferme-SIDEC.pdf

² Pierre Fauquenot :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alerte_1934-1939-Saigon.pdf

³ François Haasz : ancien légionnaire, riziculteur, fondateur de la Société foncière de Giadinh. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fonciere_de_Giadinh.pdf

⁴ Bickert frères : maison de commerce fondée en 1889 à Troyes, puis transférée à Paris. Fournitures générales d'usines. Aciers rapides, fondus, au vanadium ; mèches, tarauds, alésoirs, mandrins, filières, scies, fraises, limes LE GLOBE, joints en amiante ULTISSIMUS (publicité, mai 1921).

Van den Born (Louis *Charles* Édouard Maurice) :

Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mai 1930, parrainé par Léon Bathiat, président de l'Association des vieilles tiges et sur l'intervention du gouverneur général de l'Indochine Pierre Pasquier : pilote aviateur, ingénieur, [directeur technique de la Société d'industrie, de commerce et d'agriculture](#).

Il créa et fit prospérer une plantation importante.

Le passage du Viêt-Minh à sa plantation a laissé Van den Born dépouillé de tout, sauf de la vie.
